

## Démarches en ligne

La Ville d'Arcueil dispose d'un espace destiné à faciliter les démarches liées à la vie quotidienne et familiale.

Tous ces services sont accessibles sur [Arcueil Familles](#) :

- Réservation et modification de l'accueil du soir, du mercredi et de la restauration scolaire (jusqu'à J-6)
- Réservation de l'accueil pendant les vacances scolaires (jusqu'à 3 semaines et demie avant le 1<sup>er</sup> jour des vacances)
- Règlement de factures
- Signalement et justification d'une absence
- Modification de coordonnées
- Suivi des demandes

Arcueil Familles est également disponible sur téléphone :



Pour accéder à votre espace **Arcueil familles**, il n'est pas nécessaire de créer un compte. Un mail d'activation vous est envoyé par le service Enfance contenant votre identifiant et votre mot de passe provisoire. *Si vous ne l'avez pas reçu, contactez le service enfance.*

Pour toutes absences aux activités périscolaires, elles doivent être signalées dans votre espace Arcueil familles après la date limite de réservation.

- Allez dans la rubrique « Signaler une absence » et téléchargez le justificatif. Vous pouvez suivre l'avancement de votre demande dans la rubrique « dernières démarches ». Le service enfance traitera votre demande dans les plus brefs délais.  
*Aucun justificatif papier ne doit être déposé à l'école ou à l'accueil de loisirs.*

**Pour toutes demandes liées à la facturation**, vous pouvez contacter le service Affaires générales au [01 46 15 04 43](tel:0146150443) ou le service enfance au [01 46 15 09 30](tel:0146150930).

**Pour toutes demandes liées au taux de participation**, vous pouvez contacter le service Action sociale au [01 46 15 08 64](tel:0146150864).



## Contact

- Service Enfance
- [01 46 15 09 30](tel:0146150930)
- [Nous écrire](#)

## Lien utile

[Arcueil Familles](#)    [www.espace-citoyens.net](http://www.espace-citoyens.net)